

MANDEMENT

DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC.

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du saint Siège Apostolique, Evêque de Québec, &c., &c., &c. A tous les Curés, Prêtres, Catéchistes, et à tous les Fidèles de notre Diocèse, salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

LES Editions du Grand Catéchisme à l'usage du Diocèse de Québec, étant épuisées, Nous avons jugé à propos, NOS TRES-CHERS FRERES, d'en permettre une nouvelle impression. Nous nous sommes attaché, autant que possible, à y suivre l'ordre des matières, celui des questions et des réponses du Catéchisme de Sens, dont on s'est servi jusqu'à présent dans ce Diocèse. Nous avons cependant réuni ensemble et fait mettre de suite, tout ce qui regarde les Sacramens de Pénitence et de l'Eucharistie, et Nous avons laissé à la suite du Catéchisme pour les Fêtes, une explication plus étendue de celui de la Confirmation. Nous avons aussi conservé, en lettres Italiques, dans le cours de l'ouvrage, plusieurs des demandes et des réponses que l'on avait ajoutées dans les Editions précédentes, pour le plus grand éclaircissement des vérités chrétiennes qui y sont traitées.

Nous y avons encore laissé, dans leur première forme, les Prières du Matin et du Soir ; et, pour ces dernières, nous désirons que Messieurs les Curés maintiennent l'usage depuis long-temps établi, de les faire publiquement dans leurs Eglises, aux Instructions qui ont lieu dans le Carême. Nous y avons, de plus, fait ajouter un catalogue des Fêtes d'obligation et de dévotion dans ce Diocèse, des Solennités des Fêtes remises aux Dimanches, de celles dont la célébration y est particulièrement attachée, ainsi que des jours de jeûne et d'abstinence qui s'y observent dans le cours de l'année.

La doctrine contenue dans ce Catéchisme est celle de l'Eglise Catholique, qui a toujours été enseignée, sans aucune altération, dans tous les siècles, et prêchée par les Apôtres et leurs successeurs légitimes, depuis Jésus-Christ jusqu'à nous. C'est cette même doctrine que tous les Conciles Généraux ont décidée, comme appartenante à la Foi ; et qui, suivant la promesse de son divin fondateur, y sera enseignée jusqu'à la consommation des siècles.

Comme c'est de l'instruction des enfans que dépend principalement la conservation de la Foi et des bonnes mœurs, Nous vous exhortons, NOS TRES-CHERS FRERES et nos co-opérateurs dans le saint ministère, à faire, de cette fonction, un de vos principaux devoirs.

C'est aussi dans la vue de seconder votre zèle pour un objet si important, et de faire sentir aux peuples confiés à vos soins, l'obligation indispensable où ils sont de veiller, de bonne heure, à l'instruction chrétienne de leurs enfans, qu'en présentant le grand Catéchisme au Diocèse, Nous avons cru devoir renouveler les Ordonnances de nos Illustres Prédécesseurs à ce sujet.